Fiches-labels

L'Écolabel européen pour le papier

Résumé des critères : Produits à base de fibres recyclées et/ou vierges d'origine durable. Limitation de substances nocives pour la santé et l'environnement.

Nom officiel

Écolabel européen

Signification

Le label vise à :

- limiter les rejets de substances toxiques ou entraînant une eutrophisation des eaux ;
- réduire la consommation d'énergie et les émissions dans l'atmosphère ;
- appliquer des principes de gestion durable en vue de préserver les forêts.

Produits concernés

Papier à copier et papier graphique, ce qui comprend les feuilles ou rouleaux de papier ou de carton vierge, non imprimé et non transformé, coloré ou non, fabriqué à partir de pâte et propre à être utilisé pour l'écriture ou l'impression ou à des fins de transformation.

Portée du label

Santé et environnement

Critères du label

Les critères concernant les propriétés du papier, en résumé :

- Les fibres utilisées pour la fabrication du papier peuvent être soit recyclées ou vierges. Les fibres vierges sont au minimum d'origines légales et/ou issues d'un système de gestion durable des forêts (au moins 70%). Les fibres vierges ne doivent pas provenir d'espèces génétiquement modifiées.
- Le recours à des substances et mélanges dangereux pour la santé et l'environnement est limité, voir interdit : colorants azoïques, CMR, etc.
- Le chlore gazeux ne peut pas être utilisé comme agent de blanchiment
- Limitation de l'émission dans l'eau et dans l'air de CO_2, de NOx, AOX, phosphore, de soufre…
- Les sites de production du papier doivent avoir une attention par rapport à la consommation d'énergie et disposer d'une politique de gestion des déchets rigoureuse.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019D0070&from=EN

Qui est « derrière » ce label ?

Instauré en 1992 par un règlement de l'UE (règlement CEE 880/92), les référentiels sont construits par le Comité de l'Union européenne pour le label écologique (CUELE) dont les membres sont des représentants des organismes compétents des États membres, d'ONG environnementales, d'associations de consommateurs, d'associations de professionnels, de syndicats, de PME et de distributeurs.

Contrôle indépendant

Contrôle indépendant par les instances nationales compétentes des différents Etats membres. En Belgique, il s'agit du Comité d'attribution du label écologique européen dont le secrétariat est situé au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Avis d'écoconso

Label courant qui tient surtout compte de la pollution causée par l'usine de production du papier. Les critères garantissant l'origine des fibres sont plutôt faibles. L'idéal est de combiner ce label avec un autre garantissant un contenu minimum en fibres de papier recyclées comme le FSC recycle.

Références écoconso

- Bons plans pour une rentrée scolaire écologique et économique
- Bureau : 7 actions pour réduire son empreinte écologique au travail

Lien vers catalogue de produits labellisés

http://ec.europa.eu/ecat/